

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1520

26 juin 2013

SOMMAIRE

Acord International S.A.	72923	Humboldt Multi Invest GP S.à r.l.	72918
Almeria Invest Spf S.A.	72950	Humboldt Multi Invest GP S.à r.l.	72918
ArcelorMittal Insurance Consultants	72923	Iberdrola Re S.A.	72916
Basic-Fit Luxembourg S.à r.l.	72956	Iberdrola Re S.A.	72919
BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l.	72923	Immobal S.A.	72920
BRE/Essen II Manager S.à.r.l.	72923	Innolux	72920
Build Management S.A.	72953	Kg S.A.	72917
Carlo Invest S.A. SPF	72916	Laponia S.A.	72919
Centre de Recherche Public Henri Tudor	72924	Leman International S.A.	72919
Clavius Holding S.A., SPF	72923	Le Phénix Vert SCI	72931
Comptoir des Fers et Métaux S.A.	72924	Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A.	72917
Comtrade Sàrl	72923	LOTUS BAKERIES Réassurances S.A. ...	72920
Development German Feeder III S.C.A.	72914	Low Carbon Accelerator Luxembourg Li- mited S. à r.l.	72919
Development Venture III S.C.A.	72914	Magna Invest Corporation S.A.	72921
Dimi S.A.	72914	Melampyre S.A.	72921
Eko-Mysl Luxembourg S.A.	72914	Melchior Selected Trust	72920
Elysium International S.A.	72960	Méridian Properties Luxembourg S.à r.l.	72920
Ermesinde 1 S.à r.l.	72915	MMA Alternative Fund	72921
Eurexpan S.A.	72915	MNK Services	72921
Eurexpan S.A.	72915	Monal S.A.	72921
Falconi International Holding S.A.-SPF ..	72914	MP MEDICAL Luxembourg S.A.	72925
Fay Properties S.A.	72915	Natural Nutritional Products S.A.	72922
Fidely Street	72915	NBG International Funds Sicav	72922
Finagra S.A., SPF	72960	Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l.	72922
Fleurisse S.A.	72917	Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l.	72922
Flexifund	72917	Nord Europe Life Luxembourg	72922
Foujere Investissements S.A.	72916	Starfin Lux 2 S.à r.l.	72933
Foxmet S.A.	72916	Te Wind S.A.	72945
Free Sell S.A.	72917	Viva International Marketing Sàrl	72924
Gemlux S.à r.l.	72916	World Promotion Company S.A.	72924
Grillionaire	72918	WP International II S.à r.l.	72924
Hair Design Sàrl	72919	WT Luxembourg Sàrl	72924
Helix Investments S.A.	72918		

Eko-Mysl Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 131.393.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058668/10.

(130072374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Dimi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.575.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/05/2013.

Gérard Rachel.

Référence de publication: 2013058651/10.

(130072257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058649/10.

(130072256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.130.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013058648/10.

(130072254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Falconi International Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 17.679.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FALCONI INTERNATIONAL HOLDING S.A.-SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058709/14.

(130072787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Eurexpan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 66.185.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013058693/10.

(130072032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Eurexpan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 27A, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 66.185.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013058694/10.

(130072033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Fay Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.160.

Je soussigné Edgar H. Paltzer démissionne avec effet au 22 Avril 2013 comme membre du conseil d'administration de la Société Fay Properties S.A.

Edgar H. Paltzer.

Référence de publication: 2013058711/10.

(130072227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Fidely Street, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 164.923.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058716/10.

(130072312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Ermesinde 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 23.985.

Les déclarations au 31 décembre 2011 visées à l'article 70 b) et c) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le Registre de Commerce et des Sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises
et

Les comptes annuels consolidés révisés au 31 décembre 2011 de la maison mère RODENBOURG PARTICIPATIONS S.à r.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058671/14.

(130071309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Carlo Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 159.708.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013058571/14.

(130072675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Iberdrola Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 106.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013058799/10.

(130072392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Gemlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 39, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 110.195.

Le Bilan abrégé au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/05/2013.

Référence de publication: 2013058745/10.

(130072410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Foujere Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.374.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOJERE INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2013058733/10.

(130072362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Foxmet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 3, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013058734/10.

(130071861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Free Sell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058735/10.

(130072452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Kg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058829/10.

(130072203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Le Sphinx Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 108.103.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058847/10.

(130072720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Fleurisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.353.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FLEURISSE HOLDING S.A.

Jacopo ROSSI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058730/12.

(130071912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLEXIFUND

Référence de publication: 2013058732/12.

(130072347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Grillionaire, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 165.450.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013058752/12.

(130071962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Humboldt Multi Invest GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.778.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Humboldt Multi Invest GP S.à r.l

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013058760/13.

(130071972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Humboldt Multi Invest GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.778.

Die Generalversammlung der HUMBOLDT MULTI INVEST GP SARL hat am 22. April 2013 beschlossen PricewaterhouseCoopers S. à r. l., mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung wieder zu ernennen, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2013 entscheidet.

Für Humboldt Multi Invest GP S.à r.l

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013058759/14.

(130071971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Helix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 103.582.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2013.

Pour HELIX INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013058771/15.

(130072705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Hair Design Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7777 Bissen, 10, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.057.

Le bilan arrêté au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 7 mai 2013.

Pour HAIR DESIGN SARL

Fiduciaire Roger Linster Sàrl

Référence de publication: 2013058762/12.

(130072743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Iberdrola Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 106.931.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 9 avril 2013

- L'assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises Ernst & Young, 7 Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire 2014 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013058798/12.

(130072391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Low Carbon Accelerator Luxembourg Limited S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 134.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013058850/10.

(130072082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Laponia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 29.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013058861/10.

(130072208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Leman International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.438.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEMAN INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013058867/10.

(130072667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Innolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 26.154.

EXTRAIT

Le conseil d'administration a décidé, le 26 avril 2013, de nommer M. Rami al-Assouad, né le 19 août 1976 à Damas en République Arabe Syrienne, en tant que président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 07 mai 2013.

Référence de publication: 2013058812/12.

(130072824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Immobal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 101.331.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBAL S.A.

REGGIORI Robert / DE BERNARDI Alexis

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013058807/12.

(130071914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

LOTUS BAKERIES Réassurances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 53.262.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058876/10.

(130072706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Méridian Properties Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 103.394.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 7 mai 2013.

Référence de publication: 2013058892/10.

(130072567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Melchior Selected Trust, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 114.615.

Le Rapport Annuel Révisé au 31.12.2012 et la distribution des dividendes relative à l'assemblée générale ordinaire du 10.04.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058899/10.

(130072242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Magna Invest Corporation S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 99.472.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013058925/14.

(130072651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Melampyre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058933/10.

(130071879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

MMA Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.349.

Le Rapport Annuel révisé pour la période au 31 décembre 2012 et la distribution du dividende, relatif à l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058940/10.

(130072378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

MNK Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.438.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058941/10.

(130072361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Monal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013058944/10.

(130071864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 59.361.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058951/10.

(130072186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Natural Nutritional Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058958/10.

(130072557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

NBG International Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.335.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013058959/10.

(130072715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.819.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013058949/12.

(130072583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Nona Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 132.819.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013058950/12.

(130072584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

ArcelorMittal Insurance Consultants, Société Anonyme.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 20.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060025/9.

(130074434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Acord International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 68, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 51.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060037/9.

(130074276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

BRE/Denmark Hotel Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.295.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060076/9.

(130073931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Comtrade Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8272 Mamer, 14, rue Jean Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060129/9.

(130073962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Clavius Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 85.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060122/9.

(130074041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

BRE/Essen II Manager S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 96.577.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060077/9.

(130074105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

World Promotion Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.550.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059971/9.

(130073611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Centre de Recherche Public Henri Tudor, Etablissement Public.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 29, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg J 38.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060092/9.

(130074316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Viva International Marketing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 19, rue de Schoos.

R.C.S. Luxembourg B 47.787.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059959/9.

(130073621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Comptoir des Fers et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 71.025.

Les comptes annuels au 31/07/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013060128/9.

(130074078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

WP International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059972/9.

(130073150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

WT Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 127.243.

Le Bilan du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013059973/9.

(130072961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

MP MEDICAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 177.001.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen on the fourth day of April.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Michel Pétiard, residing at 15 rue de la Mairie, 62175 Boisleux au Mont, France, born on 23 May 1947, in Neuf-château, France,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette by virtue of a proxy given under private seal.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the founder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as here-above stated, has requested the notary to inscribe as follows the articles of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme") (the "Company"):

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme") under the name of "MP MEDICAL Luxembourg S.A." (the "Company") governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles according to Article 67-1 of the Commercial Companies Law, as amended which provides that the extraordinary general meeting of shareholders shall validly deliberate only if at least half of the capital is represented and if this condition is not fulfilled, a second extraordinary general meeting of shareholders will be convened and shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be approved by at least two-thirds of the votes cast.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) divided into 31,000 (thirty-one thousand) shares of EUR 1 (one Euro) each.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder(s).

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The Company is managed by a board of directors comprising between one to at least three members in accordance with the provisions of the Commercial Companies Law.

The directors, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years (renewable) by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time and ad nutum remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the Company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 7. The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting, provided that all actions approved by the directors at any such meeting will be reproduced in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication.

Art. 8. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company.

Art. 9. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of incorporation.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The financial statements of the Company are controlled by a statutory auditor ("commissaire aux comptes") appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, which will fix his remuneration and the term of his contract with the Company.

The statutory auditor shall fulfil all duties prescribed by Luxembourg law.

Title V. - General meeting

Art. 13. As long as there is only a sole shareholder of the Company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on 15 May at 2 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the Commercial Companies Law, as amended.

Transitory dispositions

- The first annual general meeting will be held in the year 2014.
- The first accounting year shall begin on the date of the formation and shall terminate on 31 December 2013.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

M. Michel Petiard	31,000 shares
TOTAL	31,000 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 as amended of the Commercial Companies Law are fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at one (1).
2. The following is appointed as director:
 - Mr. Aymeric Poisnel, having his professional address at 55 rue de l'hippodrome, L-1730 Luxembourg, born in Cherbourg on 21 December 1981;
3. A&A Audit Conseil Comptabilité, having its registered office at 555, chemin du bois, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, France, is appointed as statutory auditor ("commissaire aux comptes").
4. The director and the external auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders in 2018.

5. The registered office of the Company is established at 4A, rue Henri Schnadt, B.P. 1736, L-1017 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Allzette on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatrième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M. Michel Pétiard, résidant au 15 rue de la Mairie, 62175 Boisieux au Mont, France, né le 23 mai 1947, à Neufchâteau, France,

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée telle qu'indiqué ci-dessus, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société anonyme

(la "Société"):

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous le nom de "MP MEDICAL Luxembourg S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par la loi Luxembourgeoise (la "Loi"), en particulier la loi du 10 Août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telles que modifiée (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

Art. 2. Le siège social de la Société se trouve à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au sein du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour une modification statutaire conformément à l'Article 67-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée, qui prévoit que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ne délibère valablement que si au moins la moitié du capital est représenté et que, si cette condition n'est pas remplie, une seconde assemblée générale extraordinaire sera réunie qui délibérera valablement quelque soit la proportion du capital représentée. Lors des deux assemblées, les résolutions doivent réunir les deux-tiers des voix exprimées pour être adoptées.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales (établissement permanent ou non) au Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Dans le cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société, ou la communication aisée avec son siège social ou entre son siège et l'étranger se sont produits ou sont imminents là où se situe son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle restera luxembourgeoise, nonobstant ce transfert provisoire du siège. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil d'administration de la Société.

Art. 3. La Société est créée pour une durée indéterminée.

Art. 4. L'objet de la Société est de:

(1) Prendre des participations et des intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société commerciale, industrielle, financière ou autre, de droit luxembourgeois ou étranger.

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre façon tous titres, droits, valeurs, et autres droits réels, droits personnels et intérêts selon le choix de la Société;

(3) De façon générale, de les détenir, les gérer, les vendre ou de disposer de ces droits, en totalité ou en partie, selon le prix choisis par la Société, et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des opérations financières, commerciales ou autres;
- (5) D'accorder à toute société mère, fille, ou soeur, ou à toute autre société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Affiliées") toute assistance, prêt, avance ou garantie (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers prêteur des Sociétés Affiliées);
- (6) D'emprunter et de lever des fonds de quelque façon que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme prêtée; et
- (7) De façon générale, de prendre toutes les mesures pouvant apparaître à la Société comme étant nécessaire ou favorable à l'atteinte des objectifs cités ci-dessus ou de l'un d'entre eux.

La Société peut conduire toute opération commerciale, technique et financière, directement ou indirectement liée aux domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) représentés par 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les "Actions Ordinaires").

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire(s).

La Société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi, acheter ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en respectant les conditions légales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé en un et trois membres au moins conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les administrateurs, qu'ils soient actionnaires ou non, sont nommés pour une durée de six ans (renouvelable) par l'actionnaire unique ou par l'assemblée des actionnaires, le cas échéant, lequel peut les révoquer à tout moment ad nutum.

Le nombre d'administrateur, leur mission et leur rémunération sont déterminés par l'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant.

Le poste de gérant deviendra vacant si:

- (i) Il notifie sa démission à la Société;
- (ii) Sa fonction d'administrateur cesse en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est défendu ou s'il est devenu incapable de par la Loi d'être administrateur;
- (iii) Il tombe en faillite ou passe de manière général un arrangement ou concordat avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué de sa fonction par une résolution du/des actionnaire(s).

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration est convoqué sur appel du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il devra autrement être convoqué par deux administrateurs qui le requièrent.

Les administrateurs peuvent participer valablement par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil d'administration auront la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue à cet effet. La signature de ces résolutions peut figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et peuvent être données par lettre, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.

Art. 9. La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, sauf le cas de décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs de conduire la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs délégués.

Il peut aussi investir la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une succursale spéciale à un ou plusieurs administrateurs, et donner un pouvoir spécial pour des tâches déterminées à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée en demande comme an défense, seront traités au nom de la Société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Les comptes de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes nommé(s) par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, le cas échéant, qui fixera la rémunération ainsi que la durée du contrat avec la Société.

Le commissaire aux comptes accomplira tous les devoirs qui lui sont confiés par la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. Aussi longtemps que la Société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'adresse spécifiée dans la convocation le 15 mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, Distribution de bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société, conformément à l'article 5 des présents Statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 5 des présents Statuts.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

- La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2014.
- Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire à l'intégralité du capital comme suit:

Michel Pétiard	31.000 actions ordinaires
TOTAL	31.000 actions ordinaires

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'Article 26 tel que modifié de la Loi sur les Sociétés Commerciales sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Assemblée générale extraordinaire

La personne comparante précitée, représentant la totalité du capital souscrit, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

2. A été nommé aux fonctions d'administrateur:

- M. Aymeric Poinsel, ayant son adresse professionnelle sise au 55 rue de l'hippodrome, L-1730 Luxembourg, né à Cherbourg le 21 décembre 1981;

3. A&A Audit Conseil Comptabilité, ayant son siège social sis au 555, chemin du bois, 69140 RILLIEUX-LA-PAPE, France, est nommée en tant que commissaire aux comptes.

4. Les mandats d'administrateur et de commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2018.

5. Le siège social de la Société est fixé au 4A, rue Henri Schnadt, B.P. 1736, L-1017 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 avril 2013. Relation: EAC/2013/4633. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013058946/330.

(130072042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Le Phénix Vert SCI, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 10.000,00.

Siège social: L-5975 Itzig, 11, Cité Bernard Simminger.

R.C.S. Luxembourg E 5.065.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

LE 5 MAI

LES PARTIES

1.- Mademoiselle Kim Corine Erna André, née à Séoul le 15 juin 1970, demeurant à B-5340 Gesves, 8, rue de la Vieille Drève

2.- Monsieur Michael Jean Joseph Martin, né à Aix-la-Chapelle le 9 mars 1970, demeurant professionnellement à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf

3.- Monsieur John Michael Martin, né à Luxembourg le 21 août 1998, demeurant à L-5975 Itzig, 11, Cité Bernard Simminger, mineur et représenté par son père Michael Jean Joseph Martin.

ont convenu sous seing privé ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine forestier, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 2. La société prend la dénomination de «Le Phénix Vert SCI».

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social est établi à Itzig.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché par simple décision de l'associé-gérant.

Art. 5. Le capital est fixé à DIX MILLE EUROS (EUR 10.000,-) représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. La cession des parts s'opère par acte authentique ou sous seing privé.

La cession de parts entre vifs ou la transmission pour cause de mort ne sont soumises à aucune restriction si elles ont lieu au profit d'un autre associé ou de descendants d'associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec le consentement d'associés représentant au moins trois quarts du capital social.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité lors d'une assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est gérée et administrée par Monsieur Michael Jean Joseph Martin en tant que associé-gérant.

L'associé-gérant représentera la société tant en justice que vis-à-vis des tiers.

Le décès, la démission ou l'empêchement de l'associé-gérant pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société et il sera pourvu à son remplacement par décision des associés.

Art. 11. L'associé-gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature individuelle de l'associé-gérant.

Art. 12. Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. Les associés se réunissent au moins une fois par an.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par l'associé-gérant quand il juge convenable, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts sociales.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées ou par tout autre moyen adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et doivent indiquer le lieu et sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 15. Dans toutes les réunions, chaque part donne droit à une voix. Les résolutions sont prises par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 16. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

Ces décisions portant modification aux statuts sont prises par les associés représentant du moins trois quarts du capital social.

Art. 17. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins de l'associé-gérant ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Le ou les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédée par chacun d'eux.

Art. 18. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les cent (100) parts d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, sont souscrits comme suit:

Mademoiselle Kim Corine Erna André: 5 parts sociales

Monsieur Michael Jean Joseph Martin: 90 parts sociales

Monsieur John Michael Martin: 5 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le trente et un (31) décembre 2013.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, les associés, représentant l'intégrité du capital social ont pris la résolution suivante:

1. Le siège social de la société est fixé à L-5975 Itzig, 11, Cité Bernard Simmingier.

Fait en 6 originaux.

Kim Corine Erna André / Michael Jean Joseph Martin / Pour John Michael Martin

- / - / Son père Michael Jean Joseph Martin

Référence de publication: 2013059208/110.

(130071241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

Starfin Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 177.027.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of April.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Starfin European Debt Fund LP, a Limited Partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at 1, Royal Plaza, Royal Avenue St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 2HL, registered with the Guernsey Register under number 1853, duly represented by Mr Thierry Drinka, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Starfin Lux 2 S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Company Law"), by the law dated March 22, 2004, on securitization, as amended (the "Securitization Law") and by article 1832 of the Civil code, as amended, as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is to enter into securitization transactions within the meaning of the Securitization Law, and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether moveable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions involving, directly or indirectly, real estate financing. In this regard, the Company may undertake origination of loans or grant assistance, in whatever form, including, without limitation, by subscription or purchase of stocks, bonds, debentures, obligations or notes, advances, or loans, whether secured or unsecured. The Company may assume risks relating to real estate receivables, directly or indirectly through another entity, by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. The Company may acquire debt instruments relating to real estate financing and originate loans to companies holding real estate to the extent that the granting of such loans will not be considered as lending to the public. The Company can proceed with the securitization of (a) securities (debt, equity, hybrid) and claims issued by public or private enterprises, national or international organizations and institutions, sovereign states as well as by any other legal entities and (b) assets and receivables of any other type or nature.

The Company may, in this same context, acquire, invest in, hold and dispose of loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants, financial interests, and other securities in compliance with the provisions of Luxembourg law, it being understood that the Company may not issue securities to the public.

To the extent permitted by the Securitization Law, the Company's purpose further includes the administration of the instruments it acquires and the undertaking of all actions pursuant to any security packages provided by any parties to the Company, the realization of such securities and the ownership and the operating of the underlying assets for its own benefit or the benefit of syndicates.

3.2. The Company will finance itself through the issuance of shares, bonds, notes, preferred equity certificates or other debt securities (howsoever described) and loans whether on a secured or unsecured basis and from any person permitted by applicable Luxembourg law (including the Company's shareholders) within the limits of the Securitization Law. The yield of such financing instruments may depend, wholly or in part, on the securitized risks. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowing and/or issues of debt or equity securities to any entity or persons, and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets, in each case to the extent that those activities are not considered as regulated activities of the financial sector and are compliant with the Securitization Law.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favor or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-six British Pounds (GBP 26), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account

may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or, if the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two (2) managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager of the Company may have any conflict of interest with respect to any decision to be taken by the board of manager, such manager shall make known to the board of managers such conflict of interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The concerned manager shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such manager's interest therein, shall be disclosed in a special report at the next general meeting of the shareholders of the Company before any vote on any other resolution. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company have an interest in the transaction, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

11.3 The provisions of article 11.1 hereof do not apply to decisions of the board of managers relating to the day-to-day operations of the Company undertaken on arm's length terms.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders

Art. 13. Powers and Voting rights.

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Auditor.

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises) chosen among the members of the Institute of registered auditors ("Institut des réviseurs d'entreprises").

16.2 The external auditor(s) will be appointed by the board of managers which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

16.3 The external auditor(s) are eligible for reappointment but may be removed any time (i.e. without any reason) by the board of managers.

16.4 The external auditor(s) shall fulfill all duties prescribed by the Companies Law and the Securitization Law. The external auditor(s) has/have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

Art. 17. Allocation of Profits.

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

17.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation.

18.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

18.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

Thereupon, Starfin European Debt Fund LP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe the five hundred (500) shares in registered form, with a nominal value of twenty-six British Pounds (GBP 26) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000).

The amount of thirteen thousand British Pounds (GBP 13,000) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at three (3) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

- (i) Mr. Thierry DRINKA,, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America; and

(iii) Mr; Christophe PONTICELLO, born on August 20, 1980 in Thionville, France, with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois d'avril,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Starfin European Debt Fund LP, une société régie par le droit de Guernesey, avec siège social au 1, Royal Plaza, Royal Avenue St Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes, GY1 2HL, immatriculée auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 1853, dûment représentée par Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Starfin Lux 2 S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), la loi du 22 Mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (la «Loi sur la Titrisation») et par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la société est de conclure une ou plusieurs opérations de titrisation au sens de la Loi sur la Titrisation et la Société peut, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession d'actifs qu'ils soient mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, ainsi que les risques découlant d'obligations assumés par des tiers ou inhérents à la totalité ou à une partie des activités réalisées par des tiers, dans le cadre d'une ou plusieurs transactions impliquant, directement ou indirectement, le financement immobilier. A cet égard, la Société peut procéder à l'origination et l'acquisition de prêts et pourvoir au financement, de quelque manière que ce soit, incluant, sans limitation, la souscription ou l'achat de valeurs mobilières, obligations et autres titres de créances, avances ou prêts, qu'ils soient garantis ou non. La Société peut assumer les risques liés aux créances immobilières, directement ou indirectement, à travers une autre entité, par l'acquisition d'avoirs, la garantie d'obligations ou en s'engageant de quel qu'autre manière. La Société

peut acquérir des instruments de dette liés au financement immobilier et procéder à l'origination de prêts aux sociétés investissant elles-mêmes dans l'immobilier dans la mesure où l'octroi de tels prêts ne sera pas considéré comme une activité de prêt au secteur public. La Société peut procéder à la titrisation (a) de titres (instruments de dette, de capitaux ou hybrides) et de créances émises par des sociétés publiques ou privées, des organismes et institutions nationaux et internationaux, des états souverains ainsi que par tout autre entité juridique et (b) d'avoirs et de créances de tout autre type ou nature.

La Société peut, dans ce même contexte, acquérir, investir dans, détenir et disposer de prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, avances, actions ou parts sociales, warrants, et autres instruments représentant des intérêts financiers et autres valeurs mobilières conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, étant entendu que la Société ne peut pas émettre des titres au public.

Dans les limites prévues par la Loi sur la Titrisation, la Société peut aussi se charger de l'administration des instruments financiers qu'elle acquiert et entreprendre toute action en vertu de garanties ou gages émis en faveur de la Société par un tiers, la réalisation de ces titres, de leur détention ou de l'exploitation des avoirs sous-jacents, que ce soit pour son bénéfice propre ou pour le bénéfice de syndicats.

3.2 La Société se financera par l'émission de parts sociales, d'obligations et billets à ordre, de certificats de capital préférentiels ou autres titres de créances (quels qu'ils soient) ainsi que les prêts, qu'ils soient garantis ou non, et par toute personne dans la mesure prévue par la loi luxembourgeoise (y inclus les actionnaires de la Société) dans les limites de la Loi sur la Titrisation. Le rendement de tels instruments financiers pourra dépendre, entièrement ou partiellement des risques titrisés. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, le produit d'emprunts et/ou d'émission de titres de créance ou de capital, à toute entité ou personne, et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier et soient conformes à la Loi sur la Titrisation.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuation monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les activités et opérations qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à treize mille livres sterling (GBP 13.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six livres sterling (GBP 26), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a

été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3. Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4. Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3. Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent

s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux (2) gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Au cas où un gérant de la Société aurait un conflit d'intérêt sur une décision que le conseil de gérance doit prendre, ce gérant doit faire connaître au conseil de gérance son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Le gérant concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit gérant seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société dans un rapport spécial préalablement à tout vote ou toute autre résolution. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal..

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont gérant, administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

11.3 Les dispositions de l'article 11.1 des Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions du conseil de gérance concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être

apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Réviseur d'entreprise.

16.1 Les activités de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

16.2 Le ou les réviseurs d'entreprises seront nommés par le conseil de gérance qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

16.3 Le ou les réviseurs d'entreprises seront rééligibles pour nomination mais seront révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par le conseil de gérance.

16.4 Le ou les réviseurs d'entreprises devront satisfaire tous les devoirs prescrits par la Loi et la Loi sur la Titrisation. Le ou les réviseurs d'entreprises ont un droit illimité et permanent de supervision et de contrôle des activités de la Société.

Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1. Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

17.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;
- (ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;
- (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et
- (v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution, Liquidation.

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

Art. 19. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Sur ces faits, Starfin European Debt Fund LP, prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-six livres sterling (GBP 26) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000).

Le montant de treize mille livres sterling (GBP 13.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

- (i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,
- (ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,
- (iii) M. Christophe PONTICELLO, né le 20 août 1980 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L- 2330 Luxembourg,

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2013. LAC/2013/19777. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2013.

Référence de publication: 2013059860/654.

(130073357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Te Wind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 177.030.

—
STATUTS

L'an deux mille treize,

le troisième jour du mois de mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «IRIS FUND SICAV-FIS», une société en commandite par actions ayant le statut de société d'investissement à capital variable -fonds d'investissement spécialisé (SICAV-FIS), établie et ayant son siège social au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 129 135),

ici représentée par Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 24 avril 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «TE WIND S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut octroyer à des sociétés filiales, affiliées ou faisant partie du même groupe ou à toutes entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut emprunter sous toutes ses formes et procéder à l'émission d'obligations.

Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Enfin de manière générale la société peut procéder à toute activité et toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million d'euros (1'000'000.- EUR), divisé en dix mille (10'000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont émises sous forme nominatives et en cas d'admission à l'AIM Italia, elles seront soumises au régime de dématérialisation et intégrées au système de gestion avec les instruments financiers auprès de Monte Titoli. (ou, le cas échéant, auprès de l'organisme compétent, conformément à la loi applicable).

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Pour les besoins des statuts de la société «AIM Italia» signifie le marché multilatérale des titres AIM Italia exploité par Borsa Italiana S.p.A..

Aux fins de ces Statuts, le mot CONSOB signifie en langue italienne "Commissione Nazionale per le Società e la Borsa".

Pour les besoins des statuts de la société «Monte Titoli» signifie la société Monte Titoli S.p.A. ayant son siège social à Milan, au 6 Via Mantegna qui gère le système de dématérialisation des actions en conformité avec les articles 26 et suivants du D.lgs Italien 213/1998 et articles 80 du TUF.

Pour les besoins des statuts de la société «TUF» signifie le décret législatif n°58 de la République Italienne du 24 février 1998.

Art. 4. Sans porter préjudice à toute obligation de divulgation stipulée par la loi luxembourgeoise, dans l'hypothèse où les actions et les autres instruments financiers émis par la société ont été admis aux négociations sur l'AIM Italia, la «discipline relative à la transparence» relative notamment aux communications et informations devant-être transmises par les Actionnaires Significatifs, (tels que définis dans le Règlement) prévue par le Règlement devra s'appliquer.

Ainsi tout actionnaire de la société dont le nombre d'actions ayant droit de vote, atteint, excède ou descend sous le seuil de 5 % du capital social ayant le droit de vote, suite à des opérations d'achat ou de vente, doit communiquer au conseil d'administration de la société la société le pourcentage des droits de vote en sa possession, suite à ces opérations, dans un délai de cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la date d'effet de ces dernières, ou selon les délais établis par la norme et les règlements applicables alors en vigueur.

En outre, chaque actionnaire titulaire d'une participation égale ou supérieure à 5 % du capital social doit respecter l'obligation d'information indiquée ci-dessus, dans le cas où sa participation varie en augmentant ou en diminuant par rapport aux seuils suivants de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 35 %, 40 %, 45 %, 50 %, 66,6 %, 75 %, 90 % et 95 %, ou à des seuils différents établis conformément à la norme et aux règlements applicables alors en vigueur. La communication mentionnée ci-dessus doit comporter l'identification de l'actionnaire, la nature et le montant de la participation ainsi que la date à laquelle l'actionnaire a acheté ou cédé le pourcentage de capital social qui a déterminé une modification substantielle, ou la date à laquelle le pourcentage de sa propre participation a subi une augmentation ou une diminution par rapport aux seuils déterminés par le Règlement.

La non-communication au conseil d'administration de la société du dépassement du seuil ou des variations des participations significatives susmentionnées entraînera la suspension du droit de vote pour l'intégralité de la participation.

A partir du moment où les actions ou les instruments financiers émis par la société ont été admises aux négociations sur l'AIM Italia, elles prennent effet immédiatement dans la mesure où elles sont compatibles avec les dispositions (la "Discipline Exigée") relatives aux sociétés régies par le TUF et aux règlements édictés par la Consob (BS Commentaires: Devrait-on pas définir qu'est ce que c'est la Consob) en vigueur en matière d'offre publique d'achat et d'échange obligatoire, conformément aux articles 106 et 109 du TUF. La Discipline Exigée est celle en vigueur au moment de la réalisation des obligations inhérentes à l'actionnaire. La période d'adhésion des offres publiques d'achat et d'échange est convenue par le Panel (tel que défini ci-dessous). De plus, le Panel édicte les dispositions opportunes ou nécessaires au déroulement correct de l'offre. Le Panel exerce ses pouvoirs administratifs sur Borsa Italiana S.p.A. Le dépassement du seuil de participation prévu à l'alinéa 1 de l'article 106 du TUF non accompagné de la communication au conseil d'administration et de la présentation d'une offre publique selon les dispositions établies par la Discipline Exigée entraînera la suspension du droit de vote sur la participation en excès, qui peut être établi à tout moment par le Conseil d'Administration. Tous les litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la clause statutaire exigée devront être soumis au préalable au Panel, en tant que condition réalisation.

Le panel est un collège d'arbitres composé de trois (3) membres nommés par Borsa Italiana S.p.A. qui procède, entre autres, à l'élection du président. Le Panel siège au sein de Borsa Italiana S.p.A.

Les membres du Panel sont sélectionnés parmi des personnes indépendantes et dotées de compétences reconnues en matière de marchés financiers. La durée de leur mandat est de trois ans et est renouvelable une seule fois. Dans le cas où un membre du Panel cesse ses fonctions avant le terme, Borsa Italiana S.p.A. procédera à la nomination d'un remplaçant qui restera en fonction jusqu'au terme en vigueur du Panel. Les déterminations du Panel quant aux litiges relatifs à l'interprétation et à l'exécution de normes en matière d'offre publique d'achat de l'Article 4, sont soumises au second droit relatif au principe de la contradictoire, dans un délai de trente jours à compter de la date du recours et sont communiquées dans les meilleurs délais aux parties concernées. La langue utilisée dans le cadre de la procédure est

l'italien. Le Président du Panel est autorisé à adresser la question, en accord avec les autres membres du collège, à un seul membre du collège.

La société, ses actionnaires et les éventuels enchérisseurs peuvent s'adresser au Panel pour solliciter son interprétation préventive ainsi que ses recommandations relatives à chaque question susceptible d'être émise concernant l'offre publique d'achat. Le Panel répond à chaque demande oralement ou par écrit, dans les meilleurs délais, et est autorisé à demander à toutes les parties intéressées l'ensemble des informations nécessaires pour fournir une réponse adéquate et correcte. En outre, le Panel exerce les pouvoirs d'administration de l'offre publique d'achat et d'échange objet du présent article avant consultation avec Borsa Italiana S.p.A..

Pour les besoins des statuts de la société, «Règlement» signifie le règlement pour les sociétés dont les actions sont admises à l'AIM Italia publié par Borsa Italiana S.p.A. n°21072 du 1^{er} décembre 2008 tel que modifié.

Pour les besoins des statuts de la société, «Jours Ouvrables» signifie un jour (qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié) au cours duquel les banques sont ouvertes et accessibles aux opérations bancaires automatisées, au Luxembourg et en Italie.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins parmi lesquels seront nommés des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B.

Parmi les administrateurs du conseil d'administration, au moins deux (2) doivent satisfaire aux conditions requises en matière d'indépendance stipulées à l'alinéa 4 de l'article 141-ter du TUF.

L'assemblée garantit la présence au sein du conseil d'administration d'au moins deux administrateurs satisfaisant les conditions requises en matière d'indépendance du présent article. Les administrateurs indépendants formeront un comité qui sera consulté par le conseil d'administration conformément aux présents statuts et aux règlements adoptés par le conseil d'administration. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil devra élire en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

La société sera engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration. Si, en application et conformément à l'article 51 de la Loi, la composition du conseil d'administration a été limitée à un membre, la Société se trouve engagée par la signature de son administrateur unique.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Dans ce cadre, le conseil d'administration n'est pas autorisé à disposer et/ou à affecter en garantie sous quelque forme que ce soit les immeubles et les participations détenus par la société, en tout ou partie. En conséquence de quoi, la disposition et l'affectation en garantie de tout ou partie des immeubles et participations de la société seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

L'autorisation préalable de l'assemblée générale est également requise pour toutes décisions prises par le conseil d'administration concernant:

- l'achat de participations ou de sociétés ou autres opérations impliquant un «reverse take-over», selon Règlement;
- toutes cessions de société ou toutes opérations comportant un «changement substantiel d'activité» selon les termes du Règlement..

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, téléfax ou toutes voies électroniques étant admis.

Tout membre du conseil d'administration qui participera à une réunion du conseil d'administration par le biais de moyens de communication électronique (incluant le téléphone et la visioconférence), permettant à tous les autres membres du conseil d'administration présents à cette réunion d'entendre et d'être entendu par les autres membres du conseil d'administration à tout moment devra être considéré comme ayant été présent et sera pris en considération pour le calcul d'un éventuel quorum et sera autorisé à voter aux points abordés à cette réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie ou toutes voies électroniques. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, actionnaires ou non, nommés pour une durée par l'assemblée générale des actionnaires qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables par elle.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tous les actionnaires sont autorisés à assister à l'ensemble des assemblées générales et à s'exprimer. Le droit des titulaires des actions à participer aux assemblées générales en personne ou par le biais d'un représentant est soumis à la présentation, au moins deux (2) Jours Ouvrables avant la date de convocation à l'assemblée générale, d'un certificat indiquant, entre autres, le nombre d'actions dont ils sont titulaires, émis par l'intermédiaire auprès duquel les actions sont déposées, conformément au régime de gestion des actions dématérialisées.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les statuts peuvent être modifiés par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à une assemblée où au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société est présent ou représenté lors d'une première convocation. Lors d'une seconde convocation, la décision sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés valablement à l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté à l'assemblée.

L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Sans porter atteinte à toutes autres dispositions des présents statuts, suite à l'admission des actions ou instruments financiers sur l'AIM Italia, la décision de retirer les actions ou autres instruments financiers émis par la société de l'AIM Italia devra être approuvée par une décision de l'assemblée générale prise à la majorité de 90 % des votes des actionnaires réunis en assemblée ou tout autre pourcentage établi par le Règlement.

Art. 14. Pour le besoins des statuts de la société, la notion d'opérations avec des parties liées, les opérations importantes, le comité des administrateurs indépendants, les actionnaires non liés, font référence à la procédure relative aux opérations avec les parties liées adoptée et publiée par la Société sur son site Internet (la "Procédure") et à la norme pro tempore en vigueur en matière d'opérations avec des parties liées.

Les opérations importantes avec les parties liées participant à l'assemblée générales, ou qui doivent être autorisées par celle-ci, soumises à l'assemblée générale en présence d'un avis contraire du comité des administrateurs indépendants, ou sans tenir compte des éléments formulés par ce comité, sont délibérées à la majorité prévue par la loi ou par ces Statuts sous réserve que la réalisation de l'opération sera empêchée par le fait que la majorité des actionnaires non liés votant exprime un vote contraire à l'opération. Pour cela comme indiquée dans la Procédure, la réalisation de l'opération est empêchée uniquement si les actionnaires non liés présents en assemblée représentent au moins 10 % du capital social avec droit de vote.

Les opérations importantes avec les parties liées représentées au conseil d'administration peuvent être approuvées par le conseil d'administration en présence d'un avis contraire du comité des administrateurs indépendants, ou sans tenir compte des éléments formulés par ce comité, sous la condition que la réalisation de l'opération soit soumise à l'autorisation de l'assemblée générale de la société. L'assemblée délibère sur l'opération à la majorité simple, sous réserve que la réalisation de l'opération sera empêchée par le fait que la majorité des actionnaires non liés votant exprime un vote

contraire à l'opération. Pour cela comme indiquée dans la Procédure, la réalisation de l'opération est empêchée uniquement dans la mesure où les actionnaires non liés présents en assemblée représentent au moins 10 % du capital social avec droit de vote.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée, agissant en sa qualité d'actionnaire unique, déclare souscrire les actions comme suit:

IRIS FUND SICAV-FIS, prénommée;	10'000
Total: dix mille actions	10'000

Les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de cinquante pour cent (50%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille euros (500'000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des réviseurs d'entreprises à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

Administrateurs de catégorie A:

- a) Monsieur Angelo LAZZARI, administrateur, né à Sarnico (Italie), le 30 août 1968, avec adresse professionnelle au 111, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg;
- b) Monsieur Ciro MONGILLO, CEO et vice-président, né à Caiazzo (CE) [Italie], le 10 mai 1964, demeurant à I-21047 Saronno, via C. Miola 22 (Italie);

Administrateurs de catégorie B:

- c) Monsieur Alessandro GIUDICI, directeur général, né à Cantu (Italie) le 18 août 1980, avec adresse professionnelle au 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et
- d) Madame Orietta RIMI, employée privée, née à Erice (Italie), le 29 septembre 1976, avec adresse professionnelle au 26/28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Par dérogation à l'article cinq (5) des statuts de la société, Monsieur Angelo LAZZARI, prénommé, est désigné premier Président du conseil d'administration.

En conformité avec l'article cinq (5) des statuts de la Société, la Société se trouve valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

- 3.- Est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises:

la société «MAZARS LUXEMBOURG», une société anonyme établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 159.962).

- 4.- Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

- 5.- Le siège social est fixé au 111, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

72950

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 mai 2013. Relation: EAC/2013/5916. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013059912/266.

(130073465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2013.

Almeria Invest Spf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 177.049.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société «ARIELLE COMPANY LIMITED», établie à Londres (Angleterre) W1S 4PW, 12, Old Bond Street, immatriculée au «Registar of Companies for England and Wales», sous le numéro 4910863,

ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée (ci-après désignée la «Comparante»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les Comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, une société anonyme prenant la dénomination de «ALMERIA INVEST Spf S.A.» (ci-après, la «Société»).

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par une simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi comme en matière de modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconque, se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007, relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 3. Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000.-) divisé en MILLE SIX CENTS (1.600) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-Propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droit de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société, étant précisé que l'usufruitier conservera son droit d'usufruit sur le produit de la liquidation par subrogation.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit».
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur: les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion doit être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs, produiront effets au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Art. 7. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'avril à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures et ses règlements d'exécution, ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription - Libération

Les actions ont toutes été souscrites par la Comparante, pré-qualifiée.

Les actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de CENT SOIXANTE MILLE EUROS (EUR 160.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cent cinquante euros (1.550.- EUR).

Décisions de l'associée unique

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:
 - Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
 - Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;
 - Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, né à Arlon (Belgique), le 16 août 1970, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91559.
4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 2 mai 2013. Relation: MER/2013/943. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013060042/162.

(130074010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Build Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.127.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Build Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 13,053,207.20 with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.125 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 26 April 2013.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Build Management S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 18 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 October 2010 number 2146 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.127 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended by a notarial deed dated 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 10 November 2010 number 2422.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the Company's object so as to expressly state that the Company may act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management SA Participations SCA;

2 To amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution, which shall henceforth read as follows:

"The Company' object is to acquire and hold participations in Build Management SA Participations SCA, a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and to act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management SA Participations SCA.

In general manner the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the Company's object so as to expressly state that the Company may act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management SA Participations SCA.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend Article 3 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution, which shall henceforth read as follows:

"The Company' object is to acquire and hold participations in Build Management SA Participations SCA, a société en commandite par actions duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, and to act as manager, general partner and shareholder with unlimited liability of Build Management SA Participations SCA.

In general manner the Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le vingt-six avril,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Build Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 13.053.207,20, ayant son siège social au Luxembourg 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.125 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 26 avril 2013.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Build Management S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 octobre 2010, numéro 2146 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.127 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 novembre 2010, numéro 2422.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'objet de la Société afin de mentionner expressément que la Société peut agir comme gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management SA Participations SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

2 Modification de l'Article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, lequel se lira désormais comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation au capital de Build Management SA Participations SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en tant que gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management SA Participations SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

De manière générale la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associés).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dette ou toutes autres formes de dette, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra enfin nanter, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.»

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'objet de la Société afin de mentionner expressément que la Société peut agir comme gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management SA Participations SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

Seconde résolution

L'Associé a décidé de modifier l'Article 3 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente, lequel se lit désormais comme suit:

«L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir une participation au capital de Build Management SA Participations SCA, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, et d'agir en tant que gérant, associé commandité et actionnaire de Build Management SA Participations SCA en engageant sa responsabilité de manière illimitée.

De manière générale la Société pourra effectuer toutes transactions en rapport direct ou indirect avec la prise de participation et d'intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que leur administration, leur contrôle, leur développement et leur gestion.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds pour la constitution, la gestion, le développement et la vente de portefeuilles consistant en des titres et brevets de n'importe quelle origine, participer à la création, au développement et au contrôle d'une entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, ou de toute autre manière, n'importe quelle forme de titres ou de brevets, en disposer par vente, transfert, échange ou autrement, faire fructifier ces titres et ces brevets. La Société pourra apporter toute assistance financière (que ce soit sous

forme de prêts, d'avances, d'octroi de garanties ou sûretés ou autrement) à des sociétés ou des entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui appartiennent au même groupe de société que celui auquel appartient la Société (en ce compris des entités filiales ou associés).

En général, la Société pourra effectuer toutes transactions financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes transactions de quelque nature que ce soit qui sont directement ou indirectement en relation avec son objet social ou qui permettent de promouvoir son développement.

La Société pourra emprunter sous toutes formes, y compris par voie d'offres publiques. Elle pourra émettre par le biais de placements publics ou privés, des bonds, des obligations, des instruments de dette ou toutes autres formes de dette, convertibles ou non, et/ou des titres financiers. Elle pourra donner des garanties et accorder des sûretés en faveur de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou d'autres sociétés. La Société pourra enfin nantir, transférer, grever ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses biens.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 29 avril 2013. REM/2013/721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 10 mai 2013.

Référence de publication: 2013060063/186.

(130074229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Basic-Fit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, Auf der Hohkaul.

R.C.S. Luxembourg B 177.057.

STATUTES

In the year two thousand thirteen.

On the twenty-fifth day of April.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Basic Fit International B.V., having its registered office at 24, Daalmeerstraat, 2131 HC Hoofddorp, The Netherlands, company registered under number KvK 34314877,

duly represented by Mr Georges THINNES, conseiller fiscal, residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is Basic-Fit Luxembourg S.à r.l.

Art. 2. The registered office is established in Sandweiler. It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are:

- to operate a fitness, gym, wellness and bodybuilding center with a sauna, as well as a solarium.

- to grant loans, advances and guarantees under whatever form and for whatever duration, as well as overdraft facilities whether guaranteed by mortgage or not; to allocate sureties including for third party debts as well as mortgage securities on its assets for third party debts, individuals or legal entities, and to stand security severally for and to warrant payment by means of a bill of exchange upon maturity.

The company may carry out all industrial, commercial, financial, movable or real estate transactions which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 125 (one hundred twenty-five) corporate units with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act each under his sole signature on behalf of the company in all circumstances.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

Art. 15. The business year begins on 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 16. Every year on 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2013.

Subscription and Payment

The 125 (one hundred twenty-five) corporate units have been entirely subscribed by the sole member, Basic Fit International B.V., having its registered office in Hoofddorp, The Netherlands.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

72958

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand fifty Euro (EUR 1,050).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed manager of the company, with the powers indicated in article 11 of the articles of incorporation:

Moos Holding B.V., having its registered office at 24, Daalmeerstraat, 2131 HC Hoofddorp, The Netherlands, represented by its permanent representative Mr René Moos, born on 15 May 1963 in Haarlemmermeer, The Netherlands, residing professionally at 24, Daalmeerstraat, 2131 HC Hoofddorp, The Netherlands.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager is elected for an undetermined period.

Second resolution

The company's registered office is located in Auf der Hohkaul, L-5230 Sandweiler.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Basic Fit International B.V., ayant son siège social au 24, Daalmeerstraat, 2131 HC Hoofddorp, Pays-Bas, société enregistrée sous le numéro KvK 34314877

ici représentée par Monsieur Georges THINNES, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de Basic-Fit Luxembourg S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Sandweiler.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un centre de fitness, de gymnastique et de bien-être avec sauna, d'un solarium ainsi que d'une salle de musculation,

- accorder des prêts, avances et garanties sous quelque forme ou durée que ce soit, ouvrir des crédits avec ou sans garantie hypothécaire, attribuer des sûretés y compris pour les dettes de tiers, ainsi que des sûretés hypothécaires sur

ses biens pour garantir des dettes de tiers, personnes physiques ou morales, de même que se porter solidairement garant et se porter garant du paiement d'un effet de commerce à l'échéance.

La société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir chacun sous sa signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associée unique, Basic Fit International B.V., ayant son siège social à Hoofddorp, Pays-Bas.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

72960

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinquante euros (EUR 1.050).

Résolutions de l'associé unique

L'associée unique, prénommée, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelée aux fonctions de gérant de la société:

Moos Holding B.V., ayant son siège social au 24, Daalmeerstraat, 2131 HC Hoofddorp, Pays-Bas, représentée par son représentant permanent Monsieur René Moos, né le 15 mai 1963 à Haarlemmermeer, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 24, Daalmeerstraat, 2131 HC Hoofddorp, Pays-Bas,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Le gérant pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à Auf der Hohkaul, L-5230 Sandweiler.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Georges THINNES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2013. Relation GRE/2013/1824. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013060057/201.

(130074290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2013.

Elysium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2013058670/11.

(130071961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.

Finagra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 24.500.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013058721/10.

(130072236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2013.
